

SYNDICAT MIXTE DU BORDELAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 9 AVRIL 2025**Nombre de Conseillers en exercice : 18 titulaires****Nombre de présents : 10****Nombre d'exprimés : 13**

Le Comité syndical s'est réuni en séance publique, Salle Chardonnay à la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées à ANSE, le mercredi neuf avril deux mille vingt-cinq à onze heures.

Étaient présents :

Délégués du Département : Daniel POMERET, Michel THIEN, Valérie DUGELAY, Martine PUBLIÉ (titulaires)
Christian VIVIER MERLE (suppléant)

Délégués de la CCBPD : Jacques PARIOST, Jean-Luc LAFOND (titulaires)
Xavier FELIX (suppléant)

Délégués de la CAVBS : Edith LAFORET (titulaire), Jean-Pierre DUMONTET (suppléant)

Absents Excusés :

Délégués du Département : Béatrice BERTHOUX, Bruno PEYLACHON (titulaires)
Sylvie EPINAT, Daniel JULLIEN (suppléants)

Délégués de la CCBPD : René BLANCHET, Gérard CHARDON, Laurent DUBUY, Christian GALLET, Marie-Pierre TEYSSIER (titulaires)
Pascale BAY, Luc FERJULE, Marie-Claire PAQUET (suppléants)

Délégués de la CAVBS : Gaëtan LIEVRE, Thomas RAVIER, Pascal RONZIERE (titulaires)
Ghislain DE LONGEVIALLE (suppléant)

Délégués de la Métropole : Pascal DAVID (titulaire)
Gilbert-Luc DEVINAZ (suppléant)

Pouvoirs :**Délégués de la CCBPD :**

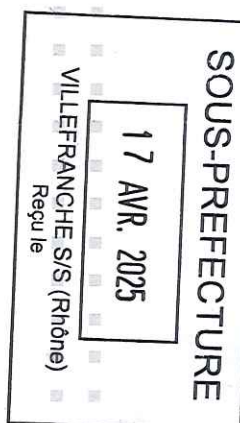
- Marie-Pierre TEYSSIER donne pouvoir à Daniel POMERET
- René BLANCHET donne pouvoir à Jean-Luc LAFOND

Délégués de la CAVBS :

- Thomas RAVIER donne pouvoir à Edith LAFORET

Jacques PARIOST est désigné Secrétaire de séance.

La majorité des membres en exercice assiste à la séance.



PRÉSENTATION DU CRAC 2024 DE LA SERL

En application des dispositions de l'article L1524-3 du Code général des collectivités territoriales et L300-5 du Code de l'urbanisme reprises dans la concession d'aménagement liant le Syndicat Mixte du Bordelan (SMB) à la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL) sur la commune de ANSE, il convient de présenter et de faire approuver le Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) concernant la ZAC du Bordelan, par délibération du comité syndical.

Le CRAC a pour but de permettre au syndicat d'exercer son droit de contrôle comptable et financier sur l'opération, et à l'aménageur de rendre compte annuellement des évolutions du projet, des engagements réalisés en dépenses et en recettes, et des estimations financières restant à réaliser.

Le compte rendu permet de formaliser des actions conduites en cours de l'année écoulée ainsi que les démarches et actions à mettre en œuvre à court et moyen termes.

Le comité syndical à l'unanimité approuve le CRAC 2024.

Le Secrétaire de séance,



Jacques PARIOST.



Le Président,



Daniel POMERET.

